

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq à 19 h 00 le vingt-quatre du mois de juillet, le conseil municipal de la Commune de COURMANGOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MORNAY Mireille, Maire.

Dates de convocation et d'affichage : 18 juillet 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de procuration : 0

Membres présents : 9

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Thierry PARMENTIER – Rachel GUYON – Thierry DUFOUR – Sébastien RIONDY – Laurent DONGUY – Alain VARVAT – Cécile CHOSSAT

Membres excusés 3 : Sùnniva BOURSIER, Christophe KLINGER, Denis VOGRIG,

Membres Absents :

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien CHORRIER-COLLET

DELIB 2507 2427 Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat (SCOT-AEC) de Grand Bourg Agglomération

Madame le Maire rappelle que ce sujet a été évoqué dans de nombreuses réunions communautaires, et que la délibération complète a été jointe à l'ordre du jour de cette réunion de conseil municipal. Il s'agit de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, renommé « SCoT Valant PCAET Grand Bourg Agglomération ».

Cette révision vise à intégrer les transitions écologique et énergétique, réduire l'étalement urbain, préserver les ressources naturelles, et répondre aux besoins en logement, mobilité, et développement économique. Structuré autour de quatre axes (dynamisme territorial, sobriété, solidarité, qualité environnementale), le projet s'appuie sur une concertation étendue avec élus, partenaires, et habitants.

Près de 200 élus et 150 habitants ont contribué via réunions publiques, ateliers, et séminaires. Les documents clés incluent le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), et un programme d'actions.

Le Conseil communautaire a approuvé le projet avec 94 voix pour, 1 contre, et 3 abstentions. Le Président est chargé de transmettre le projet aux communes pour avis, organiser une enquête publique, et afficher la délibération pendant un mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 7 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,
Donne un avis favorable au projet de SCOT-AEC.

Le Maire, Mireille MORNAY

